



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2018

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 titre n°8

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2016, 2017 et 2018

au montant de EUR ---- -167,70 €-----
(en toutes lettres) moins cent soixante-sept virgule soixante-dix euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2018

Le chef de service,

Le présent rôle de les exercices 2016, 2017 et 2018 a été arrêté à la somme de moins cent soixante-sept virgule soixante-dix euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de moins cent soixante-sept virgule soixante-dix euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

.....